

Saint Lô, le 3 octobre 2019

Motion déposée en Préfecture le 3 octobre 2019

Les retraités CFDT de La Manche constatent à la lueur du projet de loi de financement de la sécurité sociale que le gouvernement a décidé de poursuivre sa politique de rabetage des pensions de retraites.

La CFDT retraités Manche entend rappeler que les retraités ont largement contribué à la recherche d'équilibre des budgets sociaux au travers d'une absence de revalorisation des retraites en 2018, le plafonnement à 0,3% de la revalorisation des pensions en 2019 et pour 2020.

Cela suffit...

La CFDT Retraités revendique

- **Un système d'indexation des retraites garantie par la loi.... Et indexer sur les salaires moyens** Non soumis aux aléas négatifs de la calcullette de Bercy
- **La compensation de la perte du pouvoir d'achat des années 2018 et 2019.**
- **La remise à niveau de l'ensemble des retraites en fonction de l'inflation, et mieux encore, en les indexant sur les salaires.**
- **La contrepartie de la hausse de la CSG pour tous les retraités** dont la hausse de 1,7 point de contribution sociale généralisée (CSG) en janvier 2018 n'a toujours pas été compensée.

La CFDT Retraités Manche revendique également

- Une aide à la prise en charge de la complémentaire santé des retraités.
- La suppression de la cotisation maladie de 1 % sur les retraites complémentaires.
- L'application obligatoire du tiers payant.
- Un financement, à la hauteur du défi du vieillissement de la population.